

# LA COURSE aux **JOUETS** *et* **PUERICULTURE**

Jeux , jouets , vêtements 0-16 ans,  
puériculture, grossesse...

9H - 17H

**DIMANCHE  
30 NOVEMBRE**



**Canal des 2 mers  
Rue du Boulo drome  
à Lespinasse**

Organisée par l'APEL

**Restauration rapide  
Buvette sur place**



Boissons, frites, crêpes, patisseries ...



**Formule midi 6€  
(sur réservation)**



Bulletin d'inscription disponible  
sur le site de la mairie  
et à déposer en mairie

Mairie  
de  
LESPINASSE



**RENSEIGNEMENTS:**  
[apel31150@gmail.com](mailto:apel31150@gmail.com)



ESPACE  
Canal  
des 2 mers

Installation à partir de 7h30  
Ouverture au public 9h

## Règlement exposants

**Article 1 :** La bourse aux jouets et la vente d'articles de puériculture sont réservées aux exposants particuliers, non professionnels.

**Article 2 :** Si l'exposant est mineur, il devra être accompagné et être sous la responsabilité d'un majeur.

**Article 3 :** Les informations suivantes : nom, prénom, domicile et numéro de la pièce d'identité sont inscrits dans un registre tenu à la disposition des services de contrôle pendant la durée de la manifestation.

**Article 4 :** L'inscription est validée, sous réserve de place disponible, lors de la réception du bulletin accompagné de la photocopie de la pièce d'identité et du règlement à l'ordre de l'APEL.

**Article 5 :** Le prix d'une table de 1m80 (fournie) est fixée à 10 euros. Un supplément de 5 euros est appliqué en cas d'utilisation d'un portant (non fourni).

**Article 6 :** La bourse aux jouets et la vente d'articles de puériculture se déroulent uniquement à l'intérieur du bâtiment « Espace Canal des 2 mers ».

**Article 7 :** Les emplacements seront attribués par ordre d'arrivée des bulletins d'inscription et seront numérotés. L'implantation des emplacements est définie par les organisateurs selon les règles de sécurité et ne peut être modifiée par les exposants. Les tables sont installées et fournies par les organisateurs. L'installation des exposants se fera à partir de 7h30 pour une ouverture au public à 9h.

**Article 8 :** Conformément à la réglementation en vigueur, les ventes d'animaux, d'armes, d'aliments et boissons, copies de CD ou DVD de musique, de films ou de jeux etc. ainsi que des produits inflammables sont strictement interdits.

**Article 9 :** La vente est exclusivement une bourse aux jouets, articles de puériculture, et vêtements 0-16 ans ou grossesse. Toute autre vente est interdite.

**Article 10 :** Les objets exposés sont sous l'unique responsabilité de leurs propriétaires. Les organisateurs ne peuvent en aucun cas être tenus responsables des litiges, tels que pertes, casses, vols, pannes ou autre détériorations. Les objets invendus ne peuvent rester sur place.

**Article 11:** Les transactions se déroulent sous la seule responsabilité des vendeurs et acquéreurs. Les exposants sont responsables des dommages qu'ils pourraient occasionner aux personnes, aux biens, aux marchandises d'autrui, ainsi qu'aux aménagements appartenant à l'organisation.

**Article 12 :** Aucun remboursement de l'inscription ne sera effectué en cas d'interruption de la manifestation pour quelque raison que ce soit ou en cas de désistement des exposants.

**Article 13 :** Une buvette tenue par les membres de l'APEL sera à la disposition des exposants et du public visiteur. Des boissons chaudes et froides ainsi que des pâtisseries maison seront mises en vente. Une restauration rapide sur réservation, sera également proposée : Sandwich, Frites, Dessert et Boisson (prix de la formule : 6€).

**Article 14 :** Les exposants s'engagent à respecter la législation en vigueur concernant la vente au déballage.

**Article 15 :** Le présent règlement est à disposition et affiché aux entrées de la salle « Espace Canal des 2 mers », le jour même de la manifestation. La présence à cette journée implique la prise de connaissance et l'acceptation dans sa totalité du présent règlement. Tout exposant ne respectant pas ce règlement, sera prié de quitter les lieux sans qu'il puisse prétendre à un quelconque remboursement.

# BULLETIN D'INSCRIPTION

## Bourse aux jouets et puériculture

Dimanche 30 novembre 2025 - Espace Canal des 2 mers 31150 Lespinasse

Je soussigné (e) :

Nom : .....

Prénom : .....

Né(e) le : ..... à .....

Adresse : .....

Code Postal , Ville : .....

Titulaire de la pièce d'identité n° : .....

N° de téléphone : .....

E-mail : .....

**Cas d'une personne mineure (obligatoirement sous la responsabilité d'un adulte)**

Nom, prénom de la personne responsable : .....

En qualité de : .....

Adresse : .....

Tél : .....

N° pièce d'identité : .....

*Je déclare sur l'honneur de ne pas être commerçant, de ne vendre que des objets personnels et usagés (Article L310-2 du Code du Commerce), de ne pas participer à 2 autres manifestations de même nature au cours de l'année civile (Art R321-9 du Code Pénal).*

*Je déclare avoir pris connaissance du règlement ci-joint et m'engage à le respecter.*

Fait à ..... le ..... / ..... / .....

Signature



Nombre de Tables (1m80)	Nombre de portants	Repas
-------------------------	--------------------	-------

TARIF : 10€/table

Supplément : 5€

Choix de la formule:

Je souhaite être placé à côté de :

.....

X .....

X .....

TOTAL :

.....€

.....€

MONTANT TOTAL :

.....€

Sandwich jambon/beurre, frites, boisson, dessert  
6 € x .....

Sandwich fromage/beurre, frites, boisson, dessert  
6 € x .....

Total repas : .....€

Je joins à ce formulaire :

- la photocopie de ma pièce d'identité recto-verso
- le règlement correspondant à l'ordre de l'APEL

### **Mentions légales RGPD :**

Les informations recueillies sur ce formulaire sont enregistrées dans un fichier informatisé par l'Association Pour les Enfants de Lespinasse (APEL) dans le but de procéder aux inscriptions des exposants dans le cadre de la Bourse aux jouets organisée le dimanche 30 novembre 2025.

Les données collectées seront communiquées aux seuls destinataires suivants : APEL.

Les données sont conservées pendant un an. Vous pouvez accéder aux données vous concernant, les rectifier, demander leur effacement, ou exercer votre droit à la limitation du traitement de vos données.

L'association assure le traitement de données à caractère personnel dans le respect des dispositions du Règlement Général sur la Protection des données dit « RGPD ». Dans ce cadre, je dispose d'un droit d'accès, de modification, de limitation et de suppression des données en contactant l'association : [apel31150@gmail.com](mailto:apel31150@gmail.com).